

## DOCUMENTS A FOURNIR SELON LES CAS

### DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION AU PERMIS B, AAC, CS, BVA

#### En général :

- Photos d'identité (e-photos, possible de les faire à l'auto-école pour 8€).
- 1 Photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du titre de séjour ou du passeport en cours de validité.
- 1 Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois (loyer, EDF, téléphone...) ; si hébergé, attestation et copie recto-verso de la carte d'identité ou titre de séjour de l'hébergent.
- - Entre 16 et 24 ans photocopie de l'attestation de recensement ou JAPD / JDC.
- 1 Photocopie de l' ASSR II (Uniquement permis B,AAC,CS, BVA)
- 1 Photocopie recto-verso du permis de conduire (A1,A2,A,AM,B) si titulaire.

#### En particuliers pour les élèves mineurs :

- La photocopie recto verso de la pièce d'identité du tuteur ou responsable légal présent.

### DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION A LA FORMATION 7H PASSERELLE B78-B

#### En générale :

- Photos d'identité (e-photos).
- 1 Photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du titre de séjour ou du passeport en cours de validité.
- 1 Enveloppe autocollante format A5 (Lettre suivie).
- 1 Enveloppe autocollante classique, timbrées pour 20 g.

-1 Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois (loyer, EDF, téléphone...) ; si hébergé, attestation et copie recto-verso de la carte d'identité ou titre de séjour de l'hébergé.

- pour les moins de 25 ans photocopie de l'attestation de recensement ou JAPD / JDC.

-1 Photocopie recto, verso du permis de conduire (B78).

## **DOCUMENTS A FOURNIR POUR LES ANNULATIONS**

### **Pour les invalidations du permis de conduire :**

#### **En général :**

- Photos d'identité (e-photos, possible de les faire à l'auto-école pour 8€).

- 1 Photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du titre de séjour ou du passeport en cours de validité.

-1 Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois (loyer, EDF, téléphone...) ; si hébergé, attestation et copie recto-verso de la carte d'identité ou titre de séjour de l'hébergé.

- - Entre 16 et 24 ans photocopie de l'attestation de recensement ou JAPD / JDC.

-1 Photocopie de l' ASSR II (Uniquement permis B,AAC,CS, BVA)

#### **En particuliers pour les élèves mineurs :**

- La photocopie recto verso de la pièce d'identité du tuteur ou responsable légal présent.

- Certificat médical et test psychotechniques

-Copie de l'injonction de restitution du permis de conduire ou copie du jugement (lettre 48SI)